



Réponse du Conseil communal à l'interpellation no 11-616 intitulée « Quel avenir pour la Villa Yoyo ? »

(Du 6 février 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 27 septembre 2011 Mmes Amélie Blohm Gueissaz, Béatrice Nys et quinze autres membres du Conseil général, ont déposé l'interpellation intitulée « Quel avenir pour la Villa Yoyo ? » dont le développement est le suivant :

« La Villa Yoyo de Neuchâtel, la première en suisse romande et une des 8 Villa Yoyo de Suisse, est un espace pour les enfants au cœur de la ville.

La Villa Yoyo est destinée aux enfants du quartier en scolarité infantine et primaire, durant leur temps de loisirs. Ouverte depuis janvier 2002, elle accueille en moyenne une trentaine d'enfants chaque après-midi.

La Villa Yoyo attire une partie de la population infantine pour laquelle les offres de la Ville ne sont pas forcément adaptées. Elle constitue ce qu'on appelle une offre „à bas seuil“: aucune inscription n'est requise et sa fréquentation est gratuite. Dans „leur maison“, filles et garçons décident eux-mêmes de ce qu'ils veulent faire avec un maximum de liberté, tout en étant accompagnés par des adultes, notamment pour l'aide aux devoirs.

La Villa Yoyo neuchâteloise est installée dans un cabanon aux Charmettes, à côté de la Chapelle des Charmettes (parcelle 16444) récemment acquise par la Ville de Neuchâtel pour en faire un lieu

d'accueil parascolaire. Le cabanon appartient à l'Union cadette neuchâteloise et se trouve sur une parcelle voisine appartenant à la Ville de Neuchâtel et mise à disposition gratuitement à l'UCN. L'animation est assurée par deux animatrices qualifiées et salariées à hauteur de 0.8 EPT au total et par des bénévoles. Le principal soutien provient de l'EPER, Entraide Protestante Suisse, correspondant à 0.5 EPT. Toutefois, celui-ci ne sera pas reconduit dès 2012 si une solution durable n'est pas trouvée avec un autre partenaire, qu'il soit public ou privé.

La Villa Yoyo, projet d'intégration fructueux, prévient l'échec scolaire et contribue de manière importante à la prévention de la violence et des dépendances.

Pour les enfants provenant de milieux socialement défavorisés, la Villa Yoyo représente donc une opportunité attrayante de passer leur temps libre de manière intelligente.

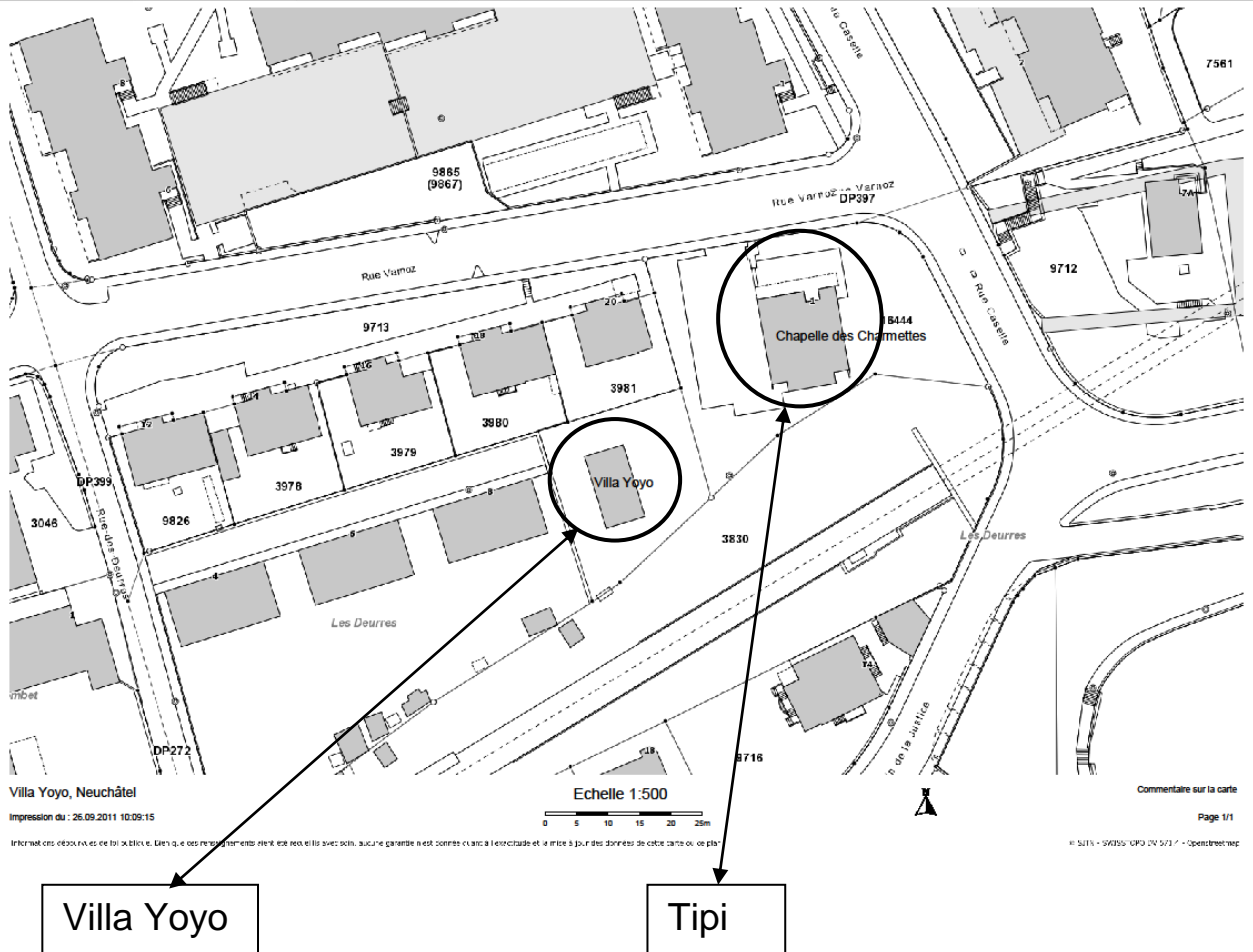
Les interpellateurs aimeraient savoir :

Quelles sont les intentions de la Ville en ce qui concerne la Villa Yoyo, surtout par rapport aux projets immobiliers voisins qui sont actuellement à l'étude ? La Ville peut-elle nous assurer qu'il y aura une place pour la Villa Yoyo dans ces projets et que l'ancien bâtiment ne sera pas détruit tant qu'un nouveau local ne sera pas disponible?

Comment le Conseil communal voit-il la cohabitation d'une structure d'accueil communale et de la Villa Yoyo?

Qui est l'interlocuteur officiel de la Ville dans ses rapports avec la Villa Yoyo ?

Sans vouloir mettre en question le fonctionnement du parascolaire dans notre commune, la Ville peut-elle s'imaginer de subventionner la Villa Yoyo, par exemple via un contrat de prestations ? Et, par extension, s'imaginer de fournir des garanties dans ce sens afin que la Villa Yoyo continue à bénéficier du soutien, indispensable, de l'EPER. »



Conformément à l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

Etat des lieux

Notre Conseil porte une appréciation positive sur les activités de la Villa Yoyo en considérant les aspects suivants :

- **Intégration sociale des enfants:** Depuis dix ans, les enfants du quartier peuvent se rencontrer tous les après-midis à la Villa Yoyo. L'accueil est gratuit et aucune inscription n'est exigée. Une partie des enfants provient de familles qui, pour diverses raisons, rencontrent des difficultés d'intégration ou vivent dans des situations précaires. Même si nos structures d'accueil offrent des tarifs avantageux pour les familles de condition modeste, ces dernières peuvent appréhender

de leur confier leurs enfants. Pourtant, ce sont justement ces enfants qui ont besoin d'un lieu de rencontre où ils se socialisent, apprennent des règles de vie, font les devoirs et se défoulent, encadrés par des adultes formés. Une trentaine d'enfants de 27 nationalités s'y rendent tous les jours et le nombre de visites augmente constamment. Il se situe à plus de 5'850 pour 2011.

- Espace-parents : Si les enfants ont toujours été le public-cible, depuis 2009 la Villa Yoyo héberge également un service de conseil aux parents. Il répond à leurs demandes psycho-sociales et éducatives et les aide à mieux comprendre la société qui les entoure. Il permet d'établir un contact positif avec des familles qui restent sinon isolées de notre société. Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) cofinance cet espace-parent au titre d'expérience-pilote. Le concept a eu des résultats prometteurs, de sorte qu'il envisage d'étendre cette approche à d'autres lieux. Mentionnons également un groupe de retraitées qui mettent leur énergie au service de l'accueil des enfants.
- La Villa Yoyo se situe dans le voisinage immédiat du « Tipi », structure d'accueil de la Ville, et les espaces extérieurs peuvent se partager. Cela facilite le contact, le respect mutuel et l'intégration. Malgré le succès du Tipi, la fréquentation de la Villa Yoyo n'a pas baissé, signe que les deux offres sont complémentaires et que celle de type « bas seuil » conserve son utilité.
- Mesure d'intégration efficace et économe : L'association nationale des Villas Yoyo préconise un budget annuel minimum de 200'000 francs par lieu d'accueil. Or, le budget global de notre Villa Yoyo est extrêmement bas : environ 120'000 francs. Il s'explique par le travail bénévole et des donations diverses à hauteur de 40%, en plus des contributions régulières des trois principaux sponsors (EPER, cadets de Serrières et UCN Ne). Mentionnons aussi que l'espace parents nécessite un budget séparé d'environ 80'000.- francs.

Force est de constater que le nombre d'enfants augmente tandis que la part rémunérée de l'activité reste stable (80%). En plus, l'EPER réduit sa contribution d'environ 50'000 francs à 20'000 francs dès 2012 si aucune autre source financière régulière n'est identifiée.

Mesures

1. Position dans nos politiques en faveur de l'enfance et des jeunes ainsi que de soutien à l'intégration

Notre Ville soutient différentes mesures d'intégration, souvent en collaboration avec des associations ou encore avec les services cantonaux (voir aussi notre réponse du 2 novembre à la question écrite no 04-801 «Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit»). L'approche de la Villa Yoyo est de nature préventive en faveur d'une population qui présente de forts risques d'échec scolaire et de rupture sociale. Soutenir la Villa Yoyo permet à notre ville d'élargir la palette de ses mesures d'intégration et de prévention d'une manière économe.

Au cours de la présente année et dans le cadre du rapport sur notre politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, nous examinerons le rôle que la Villa Yoyo occupe ou pourrait occuper dans ce domaine. Les synergies avec notre politique d'intégration y joueront un rôle important.

2. Soutien financier

La Ville de Genève subventionne sa propre Villa Yoyo avec ses trois lieux d'accueil pour un total de 205'000 francs et paie également leurs charges de loyer, d'eau et d'électricité. La Ville de St.Gall inclut la sienne dans son dispositif de « travail en milieu ouvert » pour les enfants et jeunes. Les trois lieux reçoivent environ 200'000 francs par an.

Le Conseil communal a déjà soutenu la Villa Yoyo à hauteur de 15'000 francs en 2005. En réponse à l'interpellation, nous vous informons que nous souhaitons régulariser les modalités financière de cette collaboration. Etant donné que la situation financière de la Villa Yoyo est pour le moins difficile, nous lui accordons cette année un montant de **25'000 francs**. Nous examinerons l'opportunité de soutenir durablement la Villa Yoyo dans le cadre du rapport sur la jeunesse.

Cette subvention sera assujettie à un contrat de prestations avec la Villa Yoyo.

3. Garantie d'un espace

Le local actuel de la Villa Yoyo n'est pas fait pour durer à long terme. Il se situe de plus sur une parcelle propriété de la Ville sur laquelle nous entendons développer un projet immobilier. D'entente avec la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, nous prévoyons à proximité du collège des Charmettes un local pouvant accueillir la Villa Yoyo avec accès à un espace extérieur se prêtant aux jeux. Ces facilités et les conditions pour les occuper feront l'objet d'une négociation avec la Villa Yoyo.

4. Collaboration avec la commune de Peseux

La Villa Yoyo se situe à proximité de la limite communale. Comme l'accès est libre, des enfants domiciliés sur la Commune voisine de Peseux sont également accueillis. Relevons que la Commune de Peseux paie déjà une petite contribution à l'espace parents. Nous proposons de poursuivre ce contact pour une meilleure reconnaissance du travail et une participation financière à la Villa Yoyo.

5. Collaboration avec les instances cantonales

Le Service cantonal de la protection de l'adulte et de l'enfant nous a signalé qu'il pourrait être intéressé à collaborer et à co-financer la Villa Yoyo. Nous reprendrons contact dès que le délégué cantonal pour la jeunesse sera en place.

Neuchâtel, le 6 février 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol